

# PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de Conseillers : 14  
Conseillers en fonctions : 14  
Conseillers présents : 7 + 3 procurations  
Secrétaire : SCHMITT Pierrette

Convocation envoyée le : 22 mars 2016

## Séance du 30 mars 2016

Sous la présidence de Madame KOCHERT Stéphanie, Maire

**Présents :** KOCHERT S. - KAUSS J. - SCHMITT P.

HEINRICH J. - DA SILVA A. - PEYRET J.F - GILLMING P.

**Absents :** KASTNER E. (excuse donne procuration à KOCHERT S.) - LORENTZ M. (excusé)  
ROSER M. M (excusée donne procuration à KAUSS J.) - MESSMER M. (absente)  
KUNTZ A. (donne procuration à SCHMITT P.)- REEBER P. (absent) - SCHNOERRINGER D.  
(absent)

Le quorum pour délibérer est atteint.

### DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE

### APPROBATION DU COMPTE-RENDU 18 FEVRIER 2016

### ORDRE DU JOUR :

1. APPROBATION DES COMPTES DE GESTION 2015 POUR LES BUDGETS : PRINCIPAL, EAU ET ASSAINISSEMENT
2. VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2015 POUR LES BUDGETS : PRINCIPAL, EAU ET ASSAINISSEMENT
3. AFFECTATION DES RESULTATS DE 2015 POUR LES BUDGETS : PRINCIPAL, EAU ET ASSAINISSEMENT
4. VOTE DES BUDGETS 2016 (BUDGET PRINCIPAL, EAU ET ASSAINISSEMENT)
5. COTISATIONS CAAA
6. TRAVAUX D'AMENAGEMENT ET SECURISATION DE LA TRAVERSEE RD3 - ROUTE DE BITCHE : DEMANDE DE SUBVENTION DOTATION D'EQUIPEMENT DES TERRITOIRES 2016 ET PLAN DE FINANCEMENT
7. ROUTE FORESTIERE EMPIERREE INTERCOMMUNALE (LEMBACH, WINGEN ET CLIMBACH) : PRET RELAIS COMMUNE DE LEMBACH
8. REMBOURSEMENT DE FRAIS AVANCES
9. DIVERS

## POINT N° 1 : APPROBATION DU COMPTE DE GESTION POUR EXERCICE 2015

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2015, le Conseil Municipal déclare à l'unanimité, que les comptes de gestion concernant les services de la Commune, de l'Eau et de l'Assainissement, dressés pour l'exercice 2015 par le Receveur Municipal, n'appellent aucune observation de sa part.

Voix pour : 7 + 3

Contre : 0

Abstention : 0

## POINT N° 2 : VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF POUR EXERCICE 2015

En l'absence de Madame le Maire, M. Joseph KAUSS, Adjoint au Maire, prend la présidence, et présente aux membres du Conseil Municipal les comptes administratifs 2015 du budget communal et des budgets du service Eau et Assainissement.

Les membres du Conseil Municipal approuvent à l'unanimité les comptes administratifs de l'exercice 2015 arrêtés comme suit :

➤ RESULTATS DE 2015 DU BUDGET COMMUNAL			
Section de fonctionnement		Section d'investissement	
Recette :	453 544,64 €	Recette :	441 600,64 €
Dépense :	447 641,61 €	Dépense :	356 768,29 €
Excédent de fonctionnement :	+ 5 903,03 €	Excédent d'investissement :	+ 84 832,35 €
→ Soit un résultat global de clôture : + 90 735,38 €			

➤ RESULTATS DE 2015 DU BUDGET EAU			
Section de fonctionnement		Section d'investissement	
Recette :	100 776,16 €	Recette :	251 406,71 €
Dépense :	115 553,25 €	Dépense :	242 548,83 €
Déficit de fonctionnement :	- 14 777,09 €	Excédent d'investissement :	+ 8 857,88 €
→ Soit un résultat global de clôture : - 5 919,21 €			

➤ RESULTATS DE 2015 DU BUDGET ASSAINISSEMENT			
Section de fonctionnement		Section d'investissement	
Recette :	62 471,31 €	Recette :	289 585,19 €
Dépense :	54 566,23 €	Dépense :	266 163,00 €
Excédent de fonctionnement :	+ 7905,08 €	Excédent d'investissement :	+ 23 422,19 €
→ Soit un résultat global de clôture : + 31 327,27 €			

Voix pour : 6 + 2

Contre : 0

Abstention : 0

## POINT 3 : AFFECTATION DES RESULTATS DE 2015

Madame le Maire rappelle dans un premier temps que les excédents de fonctionnement sont destinés à couvrir les besoins de financement de la section d'investissement puis au financement des dépenses restant à réaliser. Si aucun excédent de fonctionnement ne peut être dégagé, les déficits constatés doivent être réinscrits au budget primitif et leur financement doit être assuré.

Les résultats constatés aux comptes administratifs de l'exercice 2015 pour le budget principal et les annexes dressés par Madame le Maire ne font pas l'objet d'une décision d'affectation par le Conseil Municipal.

Après exposé de Madame le Maire, le Conseil municipal et au vu des résultats de 2015 constatés sur les différents budgets, décide :

→ **DE REPORTER** les résultats de 2015 comme détaillé ci-dessous :

**1) Au titre du budget principal**

- Un excédent d'investissement de	+ 84 832,35 €
- Solde de reste à réaliser de 2015	0 €
- Un excédent de fonctionnement	+ 5 903,03€

De reporter les excédents d'investissement en recette d'investissement au compte R001 et l'excédent de fonctionnement en recette de fonctionnement au compte R002

**2) Au titre du budget Eau :**

- Un excédent d'investissement	+ 8 857,88 €
- Solde des restes à réaliser de 2015	+ 9 900,00€
- Un Déficit de fonctionnement	- 14 777,09€

De reporter l'excédent d'investissement en recette d'investissement au R001 et le déficit de fonctionnement en dépense de fonctionnement au compte D002

**3) Au titre du budget Assainissement :**

- Un excédent d'investissement	+ 23 422,19 €
- Solde des restes à réaliser de 2015	- 5 600,00 €
- Un excédent de fonctionnement	7 905,10 €

De reporter les excédents d'investissement en recette d'investissement au compte R001 et l'excédent de fonctionnement en recette de fonctionnement au compte R002

→ **ET PREND ACTE** que ces décisions de report des excédents et déficits seront intégrées aux Budget Primitif de l'exercice 2016 au budget principal, et aux budgets annexes eau et assainissement.

Voix pour : 7 + 3

Contre : 0

Abstention : 0

**POINT N° 4 : VOTE DU BUDGET 2016 POUR LES BUDGETS PRINCIPAL – EAU ET ASSAINISSEMENT**

Madame le Maire, présente le budget primitif 2016 du budget principal et des annexes.

Le Conseil Municipal, après examen des dits budgets et après délibération, approuve à l'unanimité les Budgets Primitifs de 2016 respectifs, qui ont été clos et arrêtés comme suit :

→ **Au titre du budget principal**

Section de fonctionnement

Recette :	476 780 €
Dépense :	476 780 €

Section d'investissement

Recette :	356 000 €
Dépense :	356 000 €

→ **Au titre du budget eau**

Section de fonctionnement

Recette :	132 400 €
Dépense :	132 400 €

Section d'investissement

Recette :	117 780 €
Dépense :	117 780 €

→ **Au titre du budget assainissement**

Section de fonctionnement

Recette :	66 600 €
Dépense :	66 600 €

Section d'investissement

Recette :	314 422 €
Dépense :	314 422 €

Voix pour : 7 + 3

Contre : 0

Abstention : 0

## POINT N° 5 : COTISATIONS A LA CAISSE D'ASSURANCE ACCIDENTS AGRICOLES

Les cotisations foncières de l'Assurance-Accidents Agricole du Bas-Rhin reposent sur le principe de la répartition des charges sur l'ensemble des terrains soumis à l'impôt sur la propriété non bâtie.

Madame le Maire informe que, dans les communes où les propriétaires ont choisi d'abandonner le produit de la chasse, le conseil municipal a la possibilité d'affecter cette somme en totalité ou en partie à la couverture des cotisations d'assurance accidents agricoles.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents,

→ **DECIDE** de ne pas affecter le produit de la chasse aux paiements des cotisations de la CAAA

Voix pour : 7 + 3

Contre : 0

Abstention : 0

## POINT N° 6 : TRAVAUX D'AMENAGEMENT ET SECURISATION DE LA TRAVERSEE RD3 – ROUTE DE BITCHE : DEMANDE DE SUBVENTION DETR 2016 ET PLAN DE FINANCEMENT DES TRAVAUX

Par délibération du 24 novembre 2015, le conseil municipal a approuvé la réalisation des travaux d'assainissement, l'aménagement de voirie, trottoirs et également les aménagements de sécurité.

Afin de les mener à bien, la commune a nécessairement besoin du soutien financier des accompagnants habituels que sont l'Etat, Le Conseil Départemental, la Région Alsace etc...

Madame le Maire propose le plan de financement suivant pour les travaux :

Après délibération, le conseil municipal décide :

→ **D'APPROUVER** le plan de financement comme présenté ci-dessous :

DEPENSES PREVISIONNELLES H.T.		SUBVENTIONS SOLLICITEES	
<b>*VOIRIE :</b>			
Trottoirs et voies communales	348 743,50 €	<b>*Contrat territoire 2016</b>	52 663,00 €
<b>*RENOUVELLEMENT DU RESEAU D'ECLAIRAGE PUBLIC :</b>	81 400,00 €	<b>*DETR 2016 soit 35% du montant des travaux aménagement de voirie et sécurisation</b>	138 888,23 €
		<b>*FINANCEMENT COMMUNAL</b>	316 672,27 €
<b>TOTAL INVESTISSEMENT</b>	<b>508 223,50 €</b>	<b>TOTAL RECETTE</b>	<b>508 223,50 €</b>

Voix pour : 7 + 3

Contre : 0

Abstention : 0

## POINT N° 7 : ROUTE FORESTIERE EMPIERREE INTERCOMMUNALE (LEMBACH, WINGEN ET CLIMBACH) : PRET RELAIS

Lors de la séance du 24 janvier 2013, le conseil municipal a donné son accord dans le cadre des travaux d'une route forestière empierrée intercommunale dans la forêt communale de Wingen, Lembach et Climbach, si accord de la commune de Lembach, porteur du projet.

L'objectif de ces travaux est l'amélioration de la desserte forestière par la création d'une route empierrée et d'une place de retournement et de quatre places de dépôt sur les parcelles bénéficiant du régime forestier.

<b>Parcelles cadastrales :</b>		<b>Parcelles forestières :</b>	
Territoire de Lembach	Section 27 n° 65	FC de Lembach	Parcelle 35
Territoire de Climbach	Section C n° 216	FC de Climbach	Parcelle 8
Territoire de Wingen	Section D n° 60	FC de Wingen	Parcelle 11 à 16

Par courrier du 25 février 2016, la commune de Lembach nous confirme la décision d'assurer la maîtrise d'ouvrage de ce projet.

Le montant total de l'investissement étant d'environ 130 000 TTC et aucune subvention ne pouvant être versée avant le démarrage, la commune de Lembach nous propose de financer l'opération par un prêt relais dont la durée sera liée à la date de versement des subventions. La participation de chaque commune serait majorée au prorata des frais et des intérêts de cet emprunt de même que 1% pour chaque commune correspondant au FCTVA qui ne couvre pas la totalité du montant de la TVA.

Le décompte se fera quand les subventions seront rentrées et le prêt remboursé.

Après délibération, le conseil municipal donne son accord pour la procédure engagée par la commune de Lembach dans le cadre de ses travaux.

*Voix pour : 5 + 3*

*Contre : 1*

*Abstention : 1*

### **POINT N° 8 : REMBOURSEMENT DE FRAIS AVANCES**

M. KAUSS Joseph, directement concerné par cette délibération, quitte la salle.

Madame le Maire demande aux membres du conseil municipal de rembourser les frais engagés par M. KAUSS Joseph, pour l'acquisition d'une gazinière d'occasion au foyer communal, à hauteur de 200 €.

Après délibération, le conseil municipal, décide de rembourser les frais engagés par M. KAUSS Joseph pour un montant de 200 €.

*Voix pour : 6 + 2*

*Contre : 0*

*Abstention : 0*

Fait et délibéré en séance le jour, mois et an ci-dessus et ont, les membres présents, signé registre.

Pour extrait conforme,

Climbach, le 31 mars 2016

Affiché le 31 mars 2016

Le Maire,

Stéphanie KOCHERT